

### **Objectif :**

Définir les modalités d'accès au plateau de rééducation et aux activités collectives pour les patients pris en charge en SSR. Sachant que tout patient accueilli en SSR doit être considéré comme à risque d'être source de SARS-CoV-2 (porteur asymptomatique d'emblée ou en incubation à l'admission).

### **Qui est concerné :**

- Patients asymptomatiques :
  - Sans notion d'exposition à un patient identifié Covid-19 depuis au moins 14 jours.
  - Dont le dernier contact à un patient identifié Covid-19 remonte à plus de 14 jours.
- Tout patient ayant présenté un Covid-19 (confirmé ou probable) qui se trouve en période<sup>(1)</sup> :
  - De post confinement.
  - De retour à la normale.

### **Conditions générales d'accès au plateau de rééducation et aux activités collectives**

- Education et formation du patient : à l'hygiène des mains / au port de masque chirurgical / à l'intérêt de la distanciation.
- Limiter le nombre de participants afin de respecter les distances adaptées à la pratique de l'activité
- Plateau de rééducation : activité à un risque élevé de transmission respiratoire du virus
  - Prises en charge individuelle uniquement (dans un 1<sup>er</sup> temps) SF2H 12 mai
  - Organisation de l'accès au plateau technique à des horaires dédiés\*\* différents pour les patients Covid en période « post-confinement »<sup>(1)</sup> / les patients Covid guéris en période de « retour à la normale »<sup>(1)</sup> / les patients asymptomatiques non identifiés Covid.

➔ Prise en charge des patients **Covid guéris** possible en précautions standard sans port de masque pour les patients.

*\*\*tant que l'on n'a pas de certitude sur la durée réelle de la contagiosité, il ne nous semble pas raisonnable de mélanger tous ces patients sur le plateau technique.*
- Activités sportives : intérieures et individuelles : organisées dans une pièce régulièrement aérée, avec le respect d'une distance physique d'un rayon de 4 m<sup>2</sup> minimum. Eviter croisement des patients dans le vestiaire
- Activités collectives type atelier thérapeutique : pas de partage de matériel

### **Mesures sur le plateau de rééducation et pour les activités collectives**

- **les soignants**
  - Tenue professionnelle changée et entretenue quotidiennement.
  - Friction hydro-alcoolique avant et après l'activité et chaque fois que nécessaire.
  - Port du masque chirurgical systématique.
- **les patients**
  - Friction hydro-alcoolique en sortie de chambre, avant l'entrée sur le plateau technique, entre chaque activité et à la sortie.
  - Port du masque chirurgical (s'ils le peuvent) pour les patients asymptomatiques et les patients Covid en post confinement<sup>(1)</sup>.
- **les matériels**
  - Retrait de tous les matériels dont l'état ou la matière ne permettent pas d'être bionettoyés.
  - Nettoyage et désinfection de l'environnement avec un produit virucide norme NF EN 14476, des meubles et des matériels après chaque patient (=précautions standard). Aération régulière des locaux et entre chaque séance.
  - Bionettoyage régulier des vestiaires

### **Documents de référence**

APHP - V3 - 04 mai 2020 - Covid19 - Gériatrie/ SF2H - Avis révisé du 12 mai 2020 / <sup>(1)</sup> CPias IdF - Procédure de déconfinement des patients Covid - 04 mai 2020